• (1700)

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai remarqué que le député qui m'a précédé n'avait pris que deux minutes de la période réservée aux questions et remarques. Au début de la prochaine séance, aura-t-il droit à sept autres minutes? Certains renseignements étaient fort intéressants. Ai-je raison de croire que le député aura droit à sept minutes lorsque le projet de loi sera remis à l'étude?

Le président suppléant (M. Charest): Comme le député de Comox-Powell River (M. Skelly) le sait, cette question a surgi à la Chambre la semaine dernière. Puis-je simplement lui rappeler que, si le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) est à la Chambre à ce moment-là, il pourra terminer la période réservée aux questions et remarques?

M. Skelly: J'invoque à nouveau le Règlement, monsieur le Président. Je remarque que monsieur le Président, en l'absence du député aujourd'hui, a demandé si quelqu'un était disposé à faire certaines observations ou à poser des questions. Pourrait-on étendre un peu plus l'application de ce principe?

Le président suppléant (M. Charest): Je n'ai pas l'intention de discuter une décision rendue par un autre occupant du fauteuil présidentiel, décision dont je n'ai pas pris connaissance. J'ai expliqué la position prise actuellement par la présidence. Le député dispose d'autres recours s'il souhaite s'en prévaloir.

[Français]

A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a-t-elle le consentement unanime afin d'aborder l'avis de motion n° 164?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): D'accord.

L'EMPLOI

L'OPPORTUNITÉ DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT EN HAUTE TECHNOLOGIE MODERNE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de consulter les provinces, les éducateurs et les représentants du monde du travail dans le but de mettre en œuvre un programme de formation et de développement en haute technologie moderne qui offrirait à de nombreux Canadiens, et surtout aux jeunes, la possibilité de se trouver un emploi satisfaisant.

Haute technologie-Formation

—Monsieur le Président, il s'agit là, d'ailleurs, d'un sujet d'actualité. La motion a été déposée le 13 décembre dernier, si je me souviens bien. De nombreux événements se sont bousculés depuis lors. De toute façon, à mon avis, c'est une motion qui est d'actualité et qui intéresse, je l'espère, les gens de ma circonscription et les députés de cette Chambre.

Monsieur le Président, vous avez lu la motion; donc, je tiens pour acquis que l'on a compris l'objectif qu'elle vise: mettre en place un programme national de formation avec l'appui, évidemment, des provinces et du secteur privé, programme de formation qui se dirigerait vers notre jeunesse, vers les sansemploi, vers les gens qui, aujourd'hui, ont de la difficulté à se trouver un emploi satisfaisant.

Il est bon, monsieur le Président, de faire un recul lorsqu'on veut examiner un objet ou un problème en face et de se souvenir que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on assiste à un développement spectaculaire de la technologie. Ce développement s'exprime dans la lignée d'une transformation des types de machines ou d'instruments utilisés par l'homme. Pendant plus de deux millénaires, on avait assisté au développement de machines énergétiques de plus en plus performantes jusqu'au jour où ce développement provoqua un bouleversement total de notre société. C'est la révolution industrielle du XIX° siècle qui va modifier en profondeur les structures sociales, bouleverser les modes de production, diversifier les biens et provoquer à la fois l'apparition de nouveaux besoins et de nouveaux services.

Ces changements ne se sont pas faits sans heurts, mais sur une période de 100 ans, et on s'aperçoit aisément des bénéfices que cette révolution a apportés à nos sociétés occidentales. Cependant, cette évolution technologique ne devait pas s'arrêter. Avec l'apparition de moyens de plus en plus puissants, on en vint à développer de nouveaux outils, eux aussi de plus en plus puissants. C'est l'avènement de la machine à information, l'ordinateur à lampes, du transistor et de la micro-électronique.

Le passage d'une technologie axée sur l'énergie à une technologie axée sur l'information va provoquer des changements au niveau des sociétés qu'on est en droit d'appeler, je crois bien, une seconde révolution industrielle. Si la première révolution avait changé de fond en comble les sociétés et les rapports sociaux, la seconde, par son essence même, à savoir l'information, apportera une transformation tellement totale qu'on est à peine capable d'envisager toutes les répercussions qu'elle aura. Il suffit de penser, par exemple, aux capacités immenses que l'ordinateur nous donne dans le domaine de la gestion, de la production des biens et de son contrôle de la planification des services. Le système financier et bancaire international, tel que nous le connaissons aujourd'hui, ne pourra déjà plus fonctionner sans le recours à des ordinateurs de plus en plus performants. Et c'est le même phénomène pour les gouvernements et les entreprises.